
TERMES DE REFERENCES

**CONSTRUCTION 6 UNITES D'ENGRAISSEMENT OVINS DANS SIX
COMMUNES DE LA MOUGHATAA DE MBOUT**

JANVIER 2018

1. CONTEXTE:

Caritas Mauritanie gère des projets de promotion humaine et de développement dans le pays depuis plus de quarante ans. Elle dispose d'une longue expérience pour la mise en œuvre de projets de développement ruraux. Les actions de Caritas se fondent sur l'identification de groupes à travers une relation de proximité, l'appui au renforcement de leurs capacités d'analyse, et l'accompagnement de leurs projets issus de ces analyses, dans leur diversité.

Parmi ses partenaires Caritas Mauritanie entretient une relation étroite avec Caritas Espagne.

Depuis 2015 Cáritas Espagne et Caritas Mauritanie exécutent un programme de développement communautaire villageois dans la Moughataa de M'Bout, au nord du Gorgol, financé par la Coopération Espagnole, (AECID).

2. CONVENTION DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DES LOCALITES DU NORD GORGOL

Convention financé par l'AECID du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2018. La zone du projet se compose des 40 villages dans les communes de: M'Bout, Fouggleita, ChelkhetTiyab, Lahrache, Tikwabra et Souffa (*Voir Annexe 1*).

Les bénéficiaires directes sont 34.404 habitants (4.915 ménages). La zone est peuplée en majorité par des populations arabo-berbères. Ces populations sont caractérisées par un faible degré de structuration économique, par un manque de réflexe pour se regrouper et faire vivre des associations de base.

Les bénéficiaires sont en grande partie analphabètes. Ils tirent leurs faibles revenus du petit élevage, de l'artisanat, du transfert financier et de

denrées grâce aux migrations des hommes, et également de l'aide alimentaire de l'Etat. De plus, ils sont rarement propriétaires des terres et le «métayage» est largement pratiqué.

Du fait des migrations saisonnières ou définitives des hommes, de nombreuses femmes se retrouvent dans la position de chef de ménage.

Objectif global du programme:

Structuration de la société civile dans la zone pour améliorer les capacités de résilience des bénéficiaires.

Objectifs spécifiques:

OS1: Développer la cohésion sociale des associations à travers des actions concrètes qui renforcent les services de base et contribuent au développement territorial

OS2: Améliorer la résilience des communautés aux crises alimentaires en améliorant l'efficacité et l'efficience de la production agro-pastorale pour leur propre consommation

OS3: Augmenter le revenu des ménages à travers le renforcement des capacités des organisations de base pour développer des AGR

OS4: Mettre en place un système de suivi/évaluation des activités et des résultats du Convenio.

3. OBJECTIF DU CONTRAT

L'objectif est la construction de 6 unités d'engraissements dans les villages de la zone d'intervention du programme.

OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent CPT a pour objet de préciser les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre par le prestataire attributaire du marché de travaux de construction de 6 unités d'engraissements dans les villages suivants :

Commune	Villages
Chelkhet Tiyaab	Hsey Ahmed taleb
Foum Gleita	Sabhalla
Foum Gleita	Bachat II
Foum Gleita	Rakna II
Foum Gleita	Kowb Hachim
Tikobra	Lemseiguem

A. NATURE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à :

1. L'installation et repli du chantier
2. Terrassement (toutes sorte de fouilles et remblai)
3. Le gros œuvre (béton armé, maçonnerie et enduit)

4. La menuiserie (portes fenêtres et grilles métalliques).
5. Étanchéité
6. Peinture

4. LES TRAVAUX

A. Installation de chantier

Les matériaux utilisés et l'exécution de l'ouvrage devront satisfaire aux conditions techniques définies par les documents suivants :

1. Les lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires en vigueur pour tous les travaux du bâtiment
2. Les normes publiées par L'A.F.N.O.R.
3. Les règlements et normes propres aux administrations et services publics Mauritanien

Les surfaces et dimensions du bâtiment de toutes nature et les niveaux prévus et de manière générale toutes les indications des pièces graphiques et écrites ne pourront, en aucun cas être modifiées par une entreprise sans l'accord écrit du maître de l'ouvrage.

Ce poste comprend la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques pour le démarrage effectif des travaux :

- Organisation de l'aire de chantier en y aménageant
- Les différents circuits des approvisionnements et de transports des matériaux à évacuer vers la décharge publique
- Les différentes aires de stockages des matériaux bruts (sable, gravier....) et de manutention

B. Gardiennage du chantier et branchement provisoire :

Ce poste comprend :

- Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception
- L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accomplissement de cette tâche

C. Tenue Chantier : Nettoyage Périodique et général

Ce poste comprend :

- Le nettoyage du chantier et sa tenue pendant toute la période des travaux
- Le nettoyage général pour les différentes réceptions et à la demande de la Maitrise d'œuvre
- Le repli de l'entreprise et la démobilitation de son matériel

D. Terrassements

Implantation :

Avant de procéder à l'exécution des travaux, il faut d'abord l'implantation des différentes parties du projet. Pour cette opération, il faudra procéder également à la mise en place des piquets dont les têtes seront rattachées à des repères fixes. Les travaux d'implantation seront dirigés par un responsable technique de l'entreprise et sera contrôlée par le coordinateur du Convenio ou un membre de l'équipe du projet.

Terrassement Généraux :

Considérer un dressement ou nivellement pour mettre une cote horizontale. La plateforme doit présenter une surface uniforme, les terres végétales décapées seront mises en dépôts pour une utilisation exempte.

Les réglages de terres, gravillons, cailloux se seront effectués par couche d'épaisseur maximum de 0.25m.

La surface de plateforme obtenue doit être plane et exempte de dépression supérieur à 0.05m.

Fouille :

Les fouilles doivent être exécutées manuellement par la descente d'un homme au fond à la condition d'une surface de 1m² pour les sections rectangulaires, le fond des fouilles sera dressé horizontalement en plan, elles doivent être obligatoirement verticale ,bien arrosées et compactées avant tout bétonnage.

Les travaux du bétonnage :

Le coulage

Le béton pour Le coulage doit être coulé de manière à obtenir un béton uniforme et compact, enrobant entièrement les armatures. Les coffrages doivent être remplis afin d'éviter des séparations ou ségrégations du béton .les distances des armatures entre elles, et les parois des coffrages doivent être suffisants pour permettre le remplissage de tous les vides par le béton.

Les coffrages doivent être nettoyés à fond, dépourvus d'éclats de bois ou autres irrégularités provenant d'utilisation antérieures et seront trempés d'eau avant le démarrage du coulage. Le béton est coulé immédiatement après le malaxage, tout béton qui n'a pas été utilisé pendant une demi-heure, ce malaxage sera rejeté. Et pour la reprise du béton coulé à moitié, il faudra faire des inclinaisons de 45 degré, puis repris avec du produit SIKA.

Fabrication et dosage du béton :

Le béton utilisé sera confectionné au chantier, le transport du béton de production à l'endroit du coulage se fera de manière que le béton ne sera ni désagrégé ni polluer. Le dosage sera approuvé par le maitre d'œuvre et devra remplir les conditions suivantes :

- Le dosage des agrégats (sable, gravier, ciment) ainsi que l'eau.

- Le dosage du béton sera exécuté de telles manières que les exigences quant à sa solidité ; la proportion eau-ciment, sa consistance, son étanchéité et les adjuvants soient respectés.

Le béton propre

Le béton de propre dosé à 150kg/m³ de béton avec un malaxage posé sous les semelles, longrines et le soubassement par une couche d'épaisseur 5 cm.

Le béton armé des semelles :

Le béton armé des semelles isolées de dimensions 80x80x20 sera exécuté avec un dosage de 350kg de ciment/m³ de béton.

Le béton armé des longrines :

Des longrines de dimensions 20x30 qui seront posées sur des prés-poteaux de 45 cm de recouvrement, dont le béton sera dosé à 350kg de ciment/m³.suivant un malaxage homogène.

Le béton armé pour les poteaux

Des poteaux de 15x15x300 de dimensions et ferrailage comme l'indique les détails des ferrillages sur les plans. Dosage et malaxage idem que les longrines.

Dallage sol:

L'entrepreneur aura la charge de la réalisation d'un dallage sur plein-terre du bâtiment. Ce dallage sera réalisé en béton armé de fer diamètre 6 et dosé à 350kg de ciment par mètre cube d'une épaisseur de 10 cm.il sera coulé sur un béton de propre posé sur la forme.

E. La maçonnerie

La maçonnerie sera faite en agglos pleins en ciment. Ils ne comporteront aucune déféctuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement. Leurs faces seront planes et leurs arrêtes rectilignes, le cas échéant, les

éléments concernés devront être retirés du chantier. Leurs faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit. Les murs de 80 cm seront surmontés du grillage sur les 4 côtés.

F. Enduits lissés

L'extérieur et l'intérieur seront faits en enduits verticaux lissés en mortier.

G. Toiture :

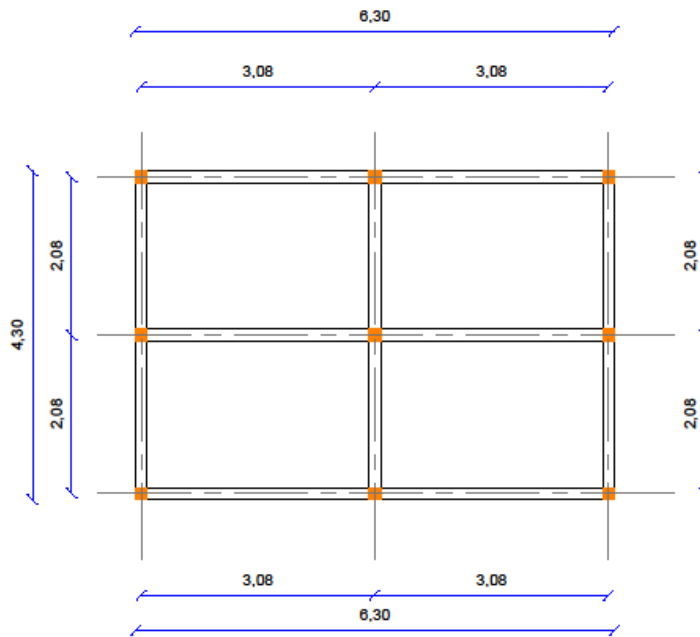
La toiture sera en zinc posé sur des chevrons. Les chevrons sont posés sur une UPN de 6 m de longueur. En dessous du zinc, il est mis du tissu.

- Porte métallique à un battant de 80*210

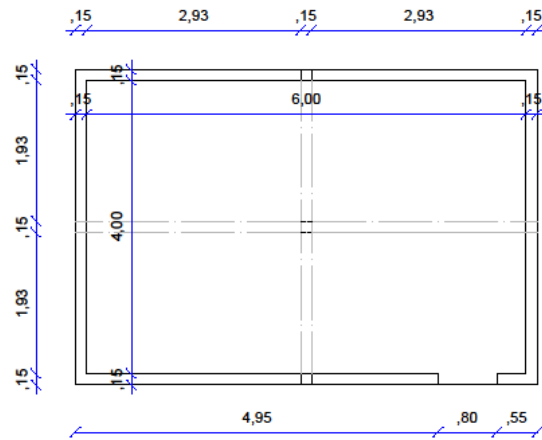
H. Clôture

Une clôture grillagée de 100 ml avec toutes sujétions (cornières, poteaux et béton de fixation).

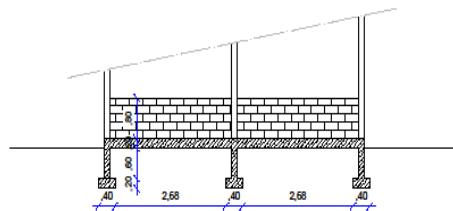
PLANS



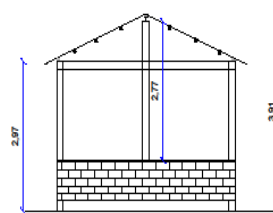
Plan fondations



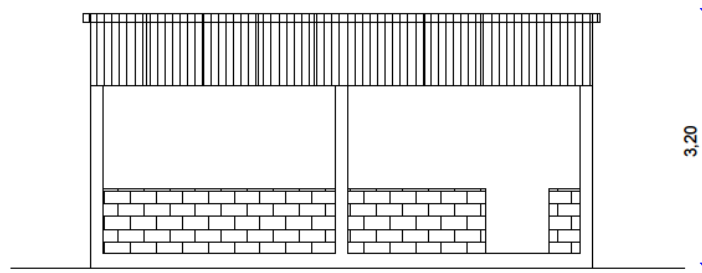
Plan construction



Coupe AA



Façade Laterrale



Façade principale

5. RESPONSABILITÉS

La fourniture des matériaux, matériels et équipements et leur mise en œuvre sont de l'essence même de la profession d'Entrepreneur. Ce dernier est le seul responsable du désordre pouvant résulter de l'une ou de l'autre cause sans pouvoir se décharger au préjudice du Maître d'ouvrage de tout ou partie de cette responsabilité.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur assumera la responsabilité de l'exécution du projet proposé par le Maître d'ouvrage ou des modifications qu'il proposera.

L'Entrepreneur est le seul responsable de la sécurité sur le chantier. A cet effet il doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout dommage ou préjudice aux personnes sur le chantier ou à des tiers. Il sera tenu responsable des indemnités à verser pour tout dommage survenu dans le cadre de ses prestations.

6. CONTROLES DE QUALITÉ

Aucun matériel ne pourra être mis en œuvre avant d'avoir été vérifié et reçu par le Contrôleur de Caritas. Les approvisionnements sur le chantier n'auront lieu qu'après l'approbation de Caritas. Les matériaux refusés sur le chantier seront immédiatement enlevés du chantier par le prestataire et à ses frais.

Le Contrôleur vérifiera le travail du prestataire et devra lui notifier les malfaçons qu'il mettra en évidence. Ces vérifications ne doivent pas affecter les responsabilités de l'Entreprise.

7. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES TECHNIQUES

L'analyse et l'évaluation des offres techniques se feront sur la base des critères de qualifications suivants:

A. Références techniques

1. Expérience du prestataire, liste de personnel, CV et diplômes du personnel clé
2. Attestations de bonne exécution pour travaux similaires
3. Une Note méthodologique décrivant les travaux à entreprendre
4. Planning de travaux
5. Organigramme du personnel de chantier

B. Matériel

La disponibilité et l'adéquation du matériel nécessaire pour la réalisation des travaux. En tout état de cause, l'Entrepreneur est tenu de disposer du matériel nécessaire et en bon état de fonctionnement pour les travaux.

8. PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le candidat comprendra sous peine de nullité:

- La lettre de soumission complétée, datée, signée et accompagnée d'une procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire
- Une offre financière comprenant :
 - Le bordereau des prix unitaires complété dans sa totalité, signé et paraphé
 - Le devis estimatif et quantitatif signé et paraphé
- Une offre technique comprenant les renseignements suivants :
 - Le registre de commerce.
 - Une Attestation R.I.B pour le compte bancaire.
 - Les attestations prouvant que le soumissionnaire est en règle avec l'Administration public (les impôts, les assurances, ...).
 - Les attestations des maîtres d'ouvrages de marchés exécutés par le soumissionnaire prouvant que le dit

soumissionnaire a mené dans des conditions satisfaisantes des travaux similaires

- Les listes des matériels et équipements disponibles pour la réalisation du marché y compris ceux que le soumissionnaire se propose d'acquérir pour le besoin du projet
- Une note méthodologique décrivant le programme d'exécution, le délai, les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour chaque corps de travaux
- Un planning général des travaux établi de manière à respecter les délais contractuels
- Le nombre d'effectifs de main d'œuvre à utiliser par catégorie et par corps de travaux

Pour toutes informations complémentaires pour préparer l'offre veuillez-vous adresser à : coordinateur.mbout@gmail.com

5. APPEL A CANDIDATURES

Envoyer le dossier de candidature, intitulé «Parcelles expérimentales Convenio Mbout », comportant lettre de motivation, CV, références et un document de proposition technique et financière, avant le vendredi 16 février 2018 à 17h00 :

- Au siège de Caritas Mauritanie, situé à Ilôt D, entre le mur d'enceinte Est du palais présidentiel et le Ksar, 1ère ruelle à droite après le bâtiment du MAED – CMAP, Nouakchott, Mauritanie, dans un enveloppe fermé
- Au moment de déposer le dossier il faut amener une clé USB avec tous les documents en version numérique pour enregistrer

Téléphone bureau Caritas Mauritanie: +222 45 25 15 41 / 222 45 25 65 60





